

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 5 juillet 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Daniel Quenneville, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : sept (7) personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1707-204**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout des points 9.1 Nivelage des chemins privés et 9.2 Comité famille, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
  - 0.2 Ouverture de la session
  - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2017
  - 0.5 Suivi au procès-verbal
  - 0.6 Période de questions
- 

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 100-01 Embauche d'un étudiant (2) – emploi d'été 2017
- 100-02 Nomination au poste de la coordonnatrice préventionniste et inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 100-03 Nomination au poste de journalier-opérateur d'équipements lourds

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 ADMQ – Colloque de zone
- 110-02 MRCVG- Demande de résolution dans le dossier 790 256 00 000
- 110-03 Fondation Santé Vallée de la Gatineau – Sollicitation d'une commandite
- 110-04 Règlement n° 2017- 343 «Règlement modifiant certaines dispositions du règlement carrières et sablières
- 110-05 Règlement modificateur no 2017-331 modifiant certaines disposition du règlement de lotissement no 166
- 110-06 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement

- 110-07 Financement temporaire – PRRRL
- 110-08 Financement temporaire pour des travaux de réfection du chemin Farley
- 110-09 Projet de fabrication d'un camion-citerne – Modification du devis et autorisation de dépense
- 110-10 Terrain de l'ancien Marché Richelieu
- 110-11 Parc Ovida-Bernier – travaux de mise à niveau des infrastructures
- 110-12 Autorisation dépense –achat d'arbres et arbustes pour le « Complexe sportif Ludger-Beaudoin et le terrain du CMC »
- 110-13 Autorisation de dépense « Projet de conservation et mise en valeur des croix de chemin »
- 110-14 Offre publicitaire Le Droit – 48 heures dans la Vallée-de-la-Gatineau (¼ page)
- 110-15 Autorisation de dépense pour l'achat de produits de signalisation
- 110-16 Demande de remboursement d'une taxe de services
- 110-17 Réseau Biblio – Coup de Cœur des Maires
- 110-18 Adoption par résolution du règlement n° 2017-340 « règlement concernant le lavage d'embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau »
- 110-19 Règlement concernant le lavage des bateau – Tarification 2017
- 110-20 Autorisation de dépense – implantation d'une station de lavage
- 110-21 Projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea «prolongement de la rampe existante»
- 110-22 Vidange fosse septique – Île lac Blue Sea

---

### **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 juin 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 23 juin 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 23 juin 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 juin 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

### **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Autorisation d'achat d'équipement pour le service en sécurité incendie
- 200-02 Service centralisé d'appels d'urgence 911

### **300 TRANSPORT**

### **400 ENVIRONNEMENT**

### **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 CCUE - Recommandation DM-2017-03
- 600-02 CCUE – Recommandation DM-2017-04

### **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

### **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Remerciement de François Choquette
- 800-02 Lettre de remerciement École Ste-Croix de Messines

### **900 VARIA**

### **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

### **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R1707-205

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

R1707-206

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT (2) – EMPLOI D'ÉTÉ 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une réponse favorable à sa demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière allouée représente deux (2) emplois de six (6) semaines chacun à quarante (40) heures semaines avec un taux subventionné par le programme de 5.63\$ de l'heure;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en ressources représentent plus tôt deux (2) ressources étudiantes d'une durée de dix (10) semaines chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution R1706-174 le conseil a autorisé l'embauche d'un premier étudiant

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite procéder à l'embauche du deuxième étudiant;

**CONSIDÉRANT QUE** les deniers nécessaires sont disponibles au budget courant de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de l'étudiant Marc-André Patry pour une période de dix (10) semaines. M. Patry sera attiré au service des travaux publics.

**QUE** M. Patry soit rémunéré selon les dispositions applicables en vertu des conditions de travail des employés salariés présentement en vigueur, poste de journalier-opérateurs équipements légers, premier échelons.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-207

**NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE PRÉVENTIONNISTE ET INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un besoin en ressources humaines afin de combler le poste laissé vacant tel que mentionné en exergue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'affichage du poste dans le journal La Gatineau et sur les ondes de la Radio CHGA lui permettant de recevoir le curriculum vitae de candidats intéressés par le poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des curriculum vitae et d'une séance d'entrevue, le comité de sélection recommande aux membres du conseil, de retenir la candidature de madame Myriam Vallières, de Gracefield. Madame Vallières travaille présentement en tant qu'adjointe administrative en Santé et Sécurité chez CIMA+, à Gatineau. Les qualifications et l'expérience de la candidate correspondent au profil recherché ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de Madame Myriam Vallières pour le poste de coordonnatrice préventionniste et inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement et ce à titre de personne salariée à l'essai (période probatoire de six mois).

**QUE** Madame Vallières touchera en contre partie du travail effectué pour le compte de la Municipalité, une rémunération selon l'échelon 7 et des avantages sociaux, en vertu de la politique « conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-208

**NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin en ressources humaines afin de combler le poste laissé vacant tel que mentionné en exergue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'affichage du poste dans le journal La Gatineau et sur les ondes de la Radio CHGA, lui permettant de recevoir le curriculum vitae de candidats intéressés par le poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des curriculum vitae et d'une séance d'entrevue, le comité de sélection recommande aux membres du conseil, de retenir la candidature de monsieur Lee Charbonneau, de Messines. Les qualifications et l'expérience du candidat correspondent au profil recherché ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de M. Lee Charbonneau pour le poste de journalier-opérateur d'équipements lourds et ce à titre de personne salariée à l'essai (période probatoire de six mois).

**QUE** M. Charbonneau touchera en contre partie du travail effectué pour le compte de la Municipalité, une rémunération selon l'échelon 2 et des avantages sociaux, en vertu de la politique « conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-209

**COLLOQUE ANNUEL ZONE DE L'OUTAOUAIS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Sur une proposition Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'inscription du directeur général au colloque annuel de la Zone Outaouais de l'ADMQ qui se tiendra les 14 et 15 septembre prochain au Château Cartier à Gatineau. De plus, la Municipalité s'engage à payer outre les frais d'inscription, les frais de déplacement et de repas liés à ce colloque.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-210

**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE D'APPUI DANS LE DOSSIER DE VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT AUX TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (N/Dossier : 790 256 00 000)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVG a acheminé à la Municipalité en date du 30 mai 2017, une lettre de demande d'appui pour le dossier de vente d'une bande de terrain telle que mentionnée en exergue;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa demande, la MRCVG informe la Municipalité que la superficie visée par la demande représente une bande de terrain de 880 m<sup>2</sup> provenant du lot 5 203 837 du Cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur les terres du domaine de l'État permet à la MRCVG, selon le règlement sur la vente, la localisation et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (décret 231-89) de vendre cette partie de TPI;

**CONSIÉRANT QUE** la MRCVG demande l'avis de la municipalité dans ce dossier et ce avant de demander l'approbation au MRNF;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** monsieur Jean-Marc Trottier dans sa demande d'achat d'une bande de terrain tel que mentionnée ci-dessus.

**ADOPTÉE**

R1707-211

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION ET DE LA FONDATION CSSS VALLÉE DE LA GATINEAU**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'inscription des conseillers Denis Bonhomme et Daniel Quenneville, au tournoi de golf de la Fondation CSSS Vallée de la Gatineau qui se tiendra au Club de Golf Algonquin le mercredi 23 août prochain et ce, au coût de 250.00\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-212

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-343 ABROGEANT ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT N° 2009-272, RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME POUR LES CARRIÈRES, SABLIERES OU GRAVIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité par son règlement n° 2017-343 est à abroger et remplacer l'article 11 du règlement n° 2009-272 concernant le régime pour les carrières, sablières ou gravières – imposition de droits et déclaration d'exploitation, permettant de constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement n° 2017-343, tel que déposé

**QU'il soit et est** par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

R1707-213

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR NO 2017-331 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 166**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Messines, par les pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux articles 123 à 127, 134, 137.1 à 137.5, 137.15 et 137.17, peut procéder à des modifications de son règlement de lotissement ne contenant aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire modifier certaines dispositions administratives de son règlement de lotissement No 166 afin d'arrimer l'application à la réalité actuelle ;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été donné par le conseillère Francine Jolivette lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2017 ;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Marcel St-Jacques, appuyé par Francine Jolivette

**et résolu** unanimement d'adopter le règlement no 2017-331 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement no 166;

**QU'il soit et est** par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

R1707-214

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 276.45 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6612	276.45 \$
<b>TOTAL</b>	<b>276.45 \$</b>

**Note au procès-verbal 1:** Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1707-215**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-342**

**ATTENDU QUE** par sa résolution n° R1706-194, le conseil a procédé à l'adjudication d'un contrat "projet de réfection d'une partie des chemins Farley, Montagne et St-Jacques"

**ATTENDU QUE** par sa résolution n° R1706-195, le conseil a adopté le règlement n° 2017-342 «règlement décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt», pour la partie des travaux des chemin Montagne et St-Jacques;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt 2017-342 est entré en vigueur conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1093 du code municipal du Québec, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un financement temporaire pour la somme de 1 239 801.09\$ afin de payer le prestataire de services dans l'attente du versement du règlement d'emprunt no 2017-342;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général-secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, de déposer une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, d'un montant de 1 239 801.09\$;

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Ronald Cross ainsi que le directeur général-secrétaire-trésorier, monsieur Jim Smith, de signer tous les documents relatifs à la présente demande

**ADOPTÉE**

**R1707-216**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DE FARLEY.**

**ATTENDU QUE** par sa résolution n° R1706-195, le conseil a procédé à l'adjudication d'un contrat "projet de réfection d'une partie des chemins Farley, Montagne et St-Jacques";

**ATTENDU QUE** la portion des travaux reliés au chemin Farley seront financés à partir des sommes allouées à la Municipalité dans le cadre de l'entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) et de la contribution de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 25 août 2014, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire confirme que dans le cadre de ce programme; la Municipalité de Messines recevra 798 353\$ répartis sur cinq ans;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés sur le chemin Farley ont été inscrits au programme TECQ pour l'année 2017 et ont obtenu l'approbation nécessaire;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1093 du code municipal du Québec, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un financement temporaire pour la somme de 126 540,00 \$ afin de payer le prestataire de services dans l'attente du versement de la subvention TECQ 2014-2018, dont le montant sera versé au mois de mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général-secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, de déposer une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, d'un montant de 126 540,00\$;

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Ronald Cross ainsi que le directeur général-secrétaire-trésorier, monsieur Jim Smith, de signer tous les documents relatifs à la présente demande.

**ADOPTÉE**

R1707-217

**PROJET DE FABRICATION D'UN CAMION-CITERNE – MODIFICATION DU DEVIS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution R17SE05-168, le conseil a procédé à l'adjudication d'un contrat de service pour la fabrication d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie de Messines (SSI) à l'entreprise MAXIMÉTAL de Saint-Georges de Beauce;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre de préfabrication a eu lieu, le 19 juin, entre le représentant de l'entreprise MAXIMÉTAL, monsieur Claude Busque, le directeur du service, monsieur André Galipeau et le directeur adjoint, Normand Michaud à l'usine même de l'entreprise située dans la ville de Saint-Georges, en Beauce;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette rencontre, monsieur Busque a fait suivre au conseil un rapport portant le # INC1672-1, constitué de modifications, propositions et notes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du rapport, complétée par le directeur du service incendie, monsieur André Galipeau et par le directeur général, monsieur Jim Smith, il est recommandé au conseil d'accepter toutes les modifications, propositions et notes contenues dans le rapport de MAXIMÉTAL;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées représente une dépense supplémentaire tel que suit à savoir:

Crédit	2 081.07\$
Charge additionnelle	4 298.24\$
Différence (dépense supplémentaire)	<b>2 217.17\$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** les modifications, propositions et notes telles que proposées dans le rapport portant le no INC1672-1;

**D'AUTORISER** la dépense supplémentaire d'un montant de 2 217.17\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1707-218**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'incendie qui a ravagé le bâtiment qui abritait le marché Richelieu; la Municipalité de Messines s'est portée acquéreur de ce dernier avec pour objectif de le conserver pour un éventuel projet de reconstruction d'une nouvelle épicerie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est toujours en attente d'un éventuel promoteur alimentaire;

**CONSIDÉRANT** la réalisation du projet d'asphaltage de la piste cyclable dont le point de départ se situe sur le chemin Entrée Nord apporte une clientèle plus nombreuse, ce qui requiert un espace de stationnement supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis que la transformation d'un terrain vacant, peu attrayant visuellement, en un espace de stationnement, bien aménagé, contribuera à maintenir l'image et la notoriété de la Municipalité et de plus comblera un besoin en stationnement du Centre multiculturel surtout lors de la tenue d'évènement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les dépenses d'aménagement reliées à la réalisation d'un espace de stationnement pour un montant total de 4 500.00\$;

**QUE** les fonds requis au projet proviennent des sommes inutilisées du poste budgétaire des salaires des employés.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1707-219**

**TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DU PARC OVIDA-BERNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du parc Ovida-Bernier et ses infrastructures ont été réalisés en 2004 et que certains éléments nécessitent des travaux de rénovation et de réfection;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés consistent en la réfection de l'abri de la prise d'eau et de ses fondations, de la réfection du sol du pavillon, de l'aire de jeux, du chemin d'accès et de sa glissière de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyer par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les travaux de mise à niveau des infrastructures du parc Ovida-Bernier tels que prévus;

**QUE** les deniers nécessaires à la réalisation des travaux proviennent des sommes disponibles au budget courant.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-220

**AUTORISATION DE DÉPENSES – ACHAT D'ARBRES ET ARBUSTES POUR LE COMPLEXE SPORTIF LUDGER-BEAUDOIN ET DU TERRAIN DU CENTRE MULTICULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines est membre du programme «Les Fleurons du Québec»;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017, un montant de 2 500.00\$ a été réservé pour l'achat et la plantation d'arbres et arbustes pour le complexe sportif Ludger-Beaudoin et du terrain adjacent au centre multiculturel, dépense qui s'inscrit dans le cadre des Fleurons du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la sélection des arbres et arbustes sera effectuée en collaboration avec madame Adèle Lafleur, responsable de l'entretien horticole de nos aménagements paysagers;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat et la plantation d'arbres et arbustes pour un montant total de 2 500.00\$ en plus des taxes applicables

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-221

**PROJET DE CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES CROIX DE CHEMIN – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2017, un montant de 3 500.00\$ a été réservé pour la continuité du projet de conservation et mise en valeur des croix de chemin entrepris par monsieur Denis Côté;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit la revalorisation de la croix de chemin localisée à l'angle des chemins St-Jacques et Lac-à-Larche;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense pour la réalisation des travaux de conservation et de mise en valeur de la croix de chemins située à l'intersection des chemins St-Jacques et Lac-à-Larche pour un montant total de 3 500.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-222

**OFFRE PUBLICITAIRE JOURNAL LE DROIT – 48 HEURES DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une offre publicitaire provenant du journal Le Droit pour la parution d'une publicité sous le thème «48 heures dans la...Vallée-de-la-Gatineau»;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées touristiques possibles d'une telle publication et la promotion de la Municipalité de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,

Appuyée par Denis Bonhomme,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat d'un quart de page de publicité dans le quotidien Le Droit dans le cadre de l'offre «48 heures dans la...MRC Vallée-de-la-Gatineau» au montant de 625.00\$ en plus des taxes applicables

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-223

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE PRODUITS DE SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT** les besoins du service des travaux publics de mettre à jour la signalisation routière sur le territoire de la Municipalité de Messines;

**CONSIDÉRATION QUE** deux entreprises ont répondu à notre demande de soumission soit, Signel Services Inc. et Signalisation Lévis Inc. et qui se résume comme suit:

N°	Fournisseur	N° Soumission	Prix soumis
1	Signel Services	7755	2 330.50\$
2	Signalisation Lévis Inc	29104	1 884.70\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyé par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Signalisation Lévis Inc. tel que présenté par la soumission # 29104 au montant de 1 884.70\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-224

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 mai 2017, l'entreprise Club de Golf Algonquin a dû procéder à la vidange d'urgence de son système septique en raison d'un refoulement;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de vidange des boues septiques, géré par la Municipalité de Messines, n'était pas actif à ce moment de l'année et que le propriétaire a dû faire appel à une entreprise extérieure et a dû en défrayer les coûts;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement 2016-328 «Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2017 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables », l'article 4 fixe les frais applicables par la municipalité, frais d'administration et les frais de traitement à centre de traitement à Kazabazua à 55\$ par fosse de 1050 gallons.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE REMBOURSER** à l'entreprise Club de Golf Algonquin la somme de 542.40\$ correspondant aux taxes de services déjà payés à savoir:

N°	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNIT	MONTANT
1	Taxes de service boues septique 2017	3	180.80\$	542.40\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-225

**ADOPTION PAR RÉOLUTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2017-340 "RÈGLEMENT CONCERNANT LE LAVAGE D'EMBARCATIONS ET L'ACCÈS AUX LACS ET COURS D'EAU"**

**ATTENDU** l'importance de préserver la qualité de l'environnement des milieux aquatiques et l'intégrité des berges;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Messines désire mettre en place des mesures lui permettant de lutter efficacement contre l'introduction possible d'espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau et leur contamination, ce qui est susceptible d'avoir des impacts majeurs sur le tourisme et la valeur foncière des propriétés riveraines des plans d'eau affectés;

**ATTENDU QU'**une des sources de contamination par des espèces étrangères est reliée aux déplacements d'embarcations d'un plan d'eau à l'autre;

**ATTENDU QU'**une des façons efficaces de contrer la propagation desdites espèces étrangères est le nettoyage des embarcations qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Messines possède des embarcadères et désire établir les règles relatives à leur utilisation;

**ATTENDU** les frais occasionnés par la mise en place du service de lavage des embarcations et par l'entretien des biens destinés à ce service;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation et la tarification des descentes d'embarcations afin d'assurer la protection des plans d'eau;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné au préalable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**IL EST RÉSOLU QUE** le règlement 2017-340 «Règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau» soit et est par la présente adopté.

**ADOPTÉE**

**R1707-226**

**ADOPTION DE LA CHARTE DE TARIFICATION RELATIVE AU RÈGLEMENT 2017-340 CONCERNANT LE LAVAGE D'EMBARCATION ET L'ACCÈS AUX LACS ET COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement 2017-340 « règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau »

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 16 dudit règlement, le conseil se doit d'adopter la liste de tarification en vue de l'obtention d'un certificat de lavage pour l'année en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présent déclarent avoir pris connaissance de la liste de tarification 2017 proposée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste de tarification pour l'obtention d'un certificat de lavage tel que suit à savoir:

Item	Description	Utilisateur	Montant
1	Embarcation motorisée	Non-résident	25.00\$
2	Embarcation non motorisée	Non-résident 1 <sup>re</sup> embarcation	10.00\$
		2 <sup>e</sup> embarcation par un même utilisateur (tarification maximale pour un même utilisateur pour le groupe d'embarcation non motorisé est fixée à 20.00\$	10.00\$

**ADOPTÉE**

**R1707-227**

**IMPLANTATION D'UNE STATION DE LAVAGE – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement 2017-340 « Règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau »;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu dudit règlement la Municipalité se doit d'installer et de rendre accessible, sur son territoire, une station de lavage de bateau;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à l'implantation d'une telle station sont estimés à 12 625.00\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les dépenses reliées à l'implantation d'une station de lavage et ce conformément aux prévisions budgétaires du projet tel que suit à savoir:

N°	DESCRIPTION	QTE	P.U.	MONTANT
1	Laveuse à pression, à l'eau chaude	1	6 300\$	6 300.00\$
2	Conteneur maritime (10' x8'x8'), livré - pour aménager la laveuse à pression	1	4 200\$	4 200.00\$
3	Affiches d'information à être installées aux mises à l'eau (Blue Sea, PLC, GLC)	3	175.00	525.00\$
4	Affiches d'information à être installées à la station de lavage (consigne comment laver une embarcation)	1	450.00	450.00\$
5	Frais d'impression de vignettes	1000	.65	650.00\$
6	Frais d'impression de certificat de lavage	1000	.50	500.00\$
Sous-total :				12 625.00\$
TVQ (4.988%)				629.73\$
<b>TOTAL :</b>				<b>13 254.73\$</b>

**ET DE PLUS AUTORISE** les transferts budgétaires au poste 03-31032-726 tels que suit à savoir :

N°	DESCRIPTION	POSTE G.L.	MONTANT
A	Système de vacuum pour vidange de boues septiques sur les Iles	<b>02-31032-726</b>	7 500.00\$
B	Service SPCA	<b>02-29000-499</b>	4 700.00\$
C	Budget courant	<b>02-22000-142</b>	1 055.00\$
<b>TOTAL DISPONIBLE :</b>			<b>13 255.00\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1707-228

**PROJET DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC BLUE SEA – PROLONGEMENT DE LA RAMPE EXISTANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la longueur de la rampe de mise à l'eau située sur le lac Blue Sea est insuffisante pour bien remplir son rôle de façon efficace et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une certaine urgence d'agir dans la réalisation des travaux de prolongement et ce afin d'éviter tout accident matériel ou physique à tout utilisateur de la rampe de mise à l'eau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea et ce conformément au plan et devis préparés par le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro de document MES-1057 et ce au montant de 17 682.50\$ en plus des taxes applicables et de plus le conseil **mandate** le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau de procéder à la réalisation des travaux de prolongation de la rampe existante;

**DE** mandater le service de Génie municipal de la MRC de déposer au nom de la municipalité, toutes demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater le service de Génie municipal à titre de responsable de projet pour la réalisation des travaux.

**D'AUTORISER** les transferts budgétaires au poste 03-31075-721 tel que suit à savoir :

N°	DESCRIPTION	POSTE G.L.	MONTANT
A	Mise à niveau de la rampe de mise à l'eau lac Blue Sea	02 31001 014	10 000.00\$
B	Projet d'aménagement du stationnement lac Blue Sea	02 31001 014	3 200.00\$
C	Surplus non-affecté projet camion-citerne	03 21062 000	4 482.50\$
<b>TOTAL DISPONIBLE :</b>			<b>17 682.50\$</b>

**ADOPTÉE**

R1707-229

**VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES SUR LES ÎLES DU LAC BLUE SEA**

**CONSIDÉRANT QUE** selon le service d'urbanisme ce sont 17 systèmes septiques qui sont installés sur les îles du lac Blue Sea;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme est en contact avec une entreprise spécialisée dans la vidange de boues de fosses septiques sur des îles et que cette dernière a fait parvenir une offre de service selon la formule taux horaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme a présenté au conseil un programme de vidange qui permettrait d'avoir un service adapté pour les îles, disponible une fois par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil se dit satisfait du programme proposé.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense reliée à l'embauche d'un vidangeur pour réaliser la vidange de boues de fosses septiques sur les îles du lac Blue Sea et ce, selon le programme proposé.

**QU'UNE** facture soit envoyée à chacun des propriétaires qui bénéficieront du service, selon le montant facturé par l'entreprise spécialisée, ainsi que les frais applicables pour la partie du service effectué par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R1707-230

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Denis Bonhomme,  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 30 juin 2017, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 22 819.08\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-231

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 23 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 31 mai 2017 au 23 juin 2017, pour la somme de 207 541.66\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
33	Chèques fournisseurs émis	127 070.06\$
24	Prélèvements électroniques	80 471.60\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>207 541.66\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-232

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 31 mai 2017 au 23 juin 2017, dont celle-ci représente la somme de 44 332.10\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1707-233**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 31 mai 2017 au 23 juin 2017, dont celui-ci représente une somme de 605.43\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

**R1707-234**

**AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef pompier, monsieur André Galipeau a soumis une demande d'achat d'équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2017, des sommes ont été réservées pour l'achat d'équipement pour le service de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat des différents équipements tel que présenté pour un montant total de 6 415.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1707-235

**SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 911 ET SERVICE DE RÉPARTITION SECONDAIRE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** malgré les efforts déployés dernièrement par la MRC dans le dossier en titre, aucun terrain d'entente n'a été trouvé;

**ATTENDU QUE** la compétence en la matière est de niveau local, il est difficilement imaginable que l'on puisse se doter d'un service centralisé, en procédant à un appel d'offres individuellement;

**ATTENDU QU'en** situation d'urgence avec demande d'entraide entre deux ou plusieurs services SSI, le risque d'erreur relié au facteur humain et beaucoup plus élevé, lorsqu'il y a plus d'un service d'appels impliqué;

**ATTENDU QU'un** service d'entraide centralisé assura une seule et unique répartition à un ou plusieurs SSI lors d'appels d'urgence;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 32 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI), les municipalités locales se sont engagées à assurer l'implantation d'un système intégré de communication d'urgence à l'échelle régionale et à s'impliquer;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 33 du SCRI, les municipalités locales se sont engagées à s'assurer d'uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des SSI et les fréquences utilisées par ces effectifs de manière à améliorer les communications entre les casernes des différents secteurs;

**ATTENDU QUE** le service centralisé d'appels d'urgence 911 et le service de répartition secondaire incendie est une suite logique aux actions 32 et 33 du SCRSI;

**ATTENDU QUE** le caractère même d'un appel d'offres est de regrouper pour obtenir un contrat de service centralisé, le conseil de Messines est d'avis que la MRC est tout désigné pour réaliser cet appel au nom des municipalités participantes.

**PAR CONSÉQUENT,**

Sur une proposition de Charles Rondeau;

Appuyé par Marcel St-Jacques;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Messines demande à la MRC de prendre en charge le processus d'appel d'offres aux noms des municipalités regroupées, et ce, afin d'obtenir le service tel que mentionné en exergue.

**QU'une** copie de la présente résolution soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC afin d'interpeller ces dernières à solliciter les services de la MRC dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

***AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT***

R1707-236

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 11 CHEMIN PICHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est saisie d'une demande de dérogation mineure, datant du 8 juin 2017, déposée par M. Émile Marcoux (ci-après appelé le demandeur), pour le lot 5 203 520, du cadastre officiel du Québec, immeuble sis au 11, chemin Piché à Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande est accompagnée du plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par M. Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre, de la firme d'arpenteurs-géomètres Courchesne et Fortin de Gatineau, et ce, sous ses minutes 1431 en date du 1er juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure No. DM-2017-03 est à l'effet d'accepter de régulariser la localisation de la résidence du demandeur à une distance de 11,85 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Grant, et ce, au lieu du 18,2 mètres prescrit par le règlement de zonage numéro 167;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse de la demande, le Comité Consultatif en Urbanisme et Environnement (CCUE), recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure dans le présent dossier.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Francine Jolivette;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** au demandeur une dérogation mineure sur le lot 5 203 520 et ce afin de permettre à ce que la résidence puisse demeurer à l'endroit où elle est construite et par ce fait même de déroger de la norme applicable, dont son implantation est à 11,85 mètres du niveau des hautes eaux.

Note au procès-verbal : Le plan de situation, préparé par M. Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 1431 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

**ADOPTÉE**

**R1707-237**

**DÉROGATION MINEURE DM-2017-04**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est saisie d'une demande de dérogation mineure, datant du 20 juin 2017, déposée par monsieur Roger Marinier (ci-après appelé le demandeur), pour le lot 5 203 426, du cadastre officiel du Québec, immeuble sis au chemin Marinier à Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande est accompagnée du plan accompagnant d'un plan de situation 17M-155, préparé par monsieur Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, de la firme d'arpenteurs-géomètres Courchesne et Fortin de Gatineau, et ce, sous ses minutes 8427 en date du 12 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure No. DM-2017-04 est à l'effet d'accepter que la construction du chalet projeté soit implanté à une distance de 12.79 mètres du centre visuel du chemin privé Marinier au lieu du 19.5 mètres prévu par le Règlement de zonage 167;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse de la demande, le Comité Consultatif en Urbanisme et Environnement (CCUE), recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure dans le présent dossier.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** au demandeur une dérogation mineure sur le lot 5 203 426 et ce afin de permettre la construction du chalet projeté à une distance de 12.79 mètres du centre visuel du chemin Marinier.

Note au procès-verbal : Le plan de situation portant le numéro 17M-155, préparé par M. Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 8427 en date du 12 juin 2017 fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

*LEVÉE DE LA RÉUNION*

**R1707-238**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20:25

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général